

CROIX DE CHEMIN (PAYSAGES DU CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or
Maconge
Escottes

Dossier IA21003658 réalisé en 2007 revu en 2011

Auteur(s) : Virginie Inguenaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement



Historique

1854-1855 : courrier de Lucotte, maire de Maconge, adressé au préfet de Côte-d'Or, pour lui demander quelle suite donner au désir de Tainturier de faire ériger une croix à l'entrée du hameau d'Escottes, sur un terrain de l'administration des ponts et chaussées (talus extérieur de la levée droite de la rigole d'Escottes). Ce courrier est communiqué à l'ingénieur en chef le 15 déc. Puis à l'ingénieur ordinaire Vallée qui répond le 3 fév. qu'il est d'avis que l'autorisation réclamée soit accordée aux conditions suivantes « 1- le fût de la croix sera verticalement planté en prolongement de l'axe horizontal longitudinal du pont d'Escottes, le plan du fût et des bras sera perpendiculaire au dit axe. 2 - le socle supportant la croix, s'il y en a un, sera placé à 5 m 50 du pont, mesuré sur l'axe de celui-ci, du bout du parapet au parement le plus rapproché du dit socle ; si la croix est plantée directement dans le sol, sa face tournée vers le pont en sera écarté de 5 m 50 [...] Tous les travaux seront terminés pour le 1er juin » (Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 b / 26).

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Dates : 1854 (daté par source)

Description

Croix en pierre installée près du pont isolé sur la rigole de Chazilly (IA21003657), à proximité du bassin d'Escottes (IA21003653). Soubassement en pierre de taille.

Éléments descriptifs

Murs : calcaire, pierre de taille

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Hydrographie : canal de Bourgogne

Dénomination : croix de chemin

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble.

21, Maconge, lieudit : Escommes

N° de l'illustration : 20132101028NUC4AQ

Date : 2013

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine